



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 05 JUIN 2026 À 19H00**

Date de la convocation : **28 mai 2026**

Membres Présents : 10

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,
Mme Katia TAUZIEDE, *conseillère municipale*,
M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,

M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,
Mme Véronique FAUCHE, *conseillère municipale*,
M. Mickaël VEYSSIERE, *conseiller municipal*,
Mme Maëva JEUDI, *conseillère municipale*,

Membres Excusés : 05

Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,
Mme Christelle VENANCY, *conseillère municipale*,
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,
M. Sébastien MARESCAUX, *conseiller municipal*,
M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

Membre Retardataire : 00

Pouvoirs : 04

M. Joël BEDIS, *donne pouvoir à Monsieur Pascal RIVEAU*
Mme Judicaël SENEZE, *donne pouvoir à Madame Véronique FAUCHE*
Mme Christelle VENANCY, *donne pouvoir à Madame Patricia FONTANEAU*
M. Pierre NAVARRO, *donne pouvoir à Monsieur Ludovic CARTEAU*

Monsieur Ludovic CARTEAU est nommé secrétaire de séance

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du mardi 14 avril 2026.
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour et rajoute à l'ordre du jour, appel de cotisation pour l'ADELFA et délégués CAO.

AFFAIRE N° 1 : INFORMATION SUR LA SECURISATION DU CARREFOUR RD 134 / RD 255

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

À la suite des données recueillies par l'enregistreur de trafic, qui mettent en évidence un nombre significatif de dépassements de la vitesse autorisée, la préfecture préconise l'installation de bandes visuelles au sol ainsi que de panneaux de limitation à 50 km/h aux entrées de l'agglomération.

Dans un second temps, la mise en place d'un radar de chantier temporaire pourrait être envisagée pour une durée de trois semaines à un mois, avec une réinstallation périodique tous les trois mois.

AFFAIRE N° 2 : AVANCEMENT DES TRAVAUX MAISON DARTIER

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Les travaux se poursuivent conformément au planning et avancent globalement dans les délais prévus. L'entreprise a réalisé le plancher hourdis. Lors de la dépose de la couverture, réfection complète de la charpente. Les travaux de reprise de la charpente sont donc actuellement en cours.

AFFAIRE N°3 : DESIGNATION DES GRANDS ELECTEURS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Conformément aux dispositions du Code électoral et à l'arrêté préfectoral fixant les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs, le Conseil municipal s'est réuni afin de procéder à cette désignation.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance ainsi que les règles applicables au scrutin. Après constitution du bureau électoral, il est procédé à l'élection des délégués et des suppléants au scrutin secret, conformément à la réglementation en vigueur.

À l'issue des opérations de vote et après dépouillement, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- Pascal RIVEAU
- Patricia FONTANEAU
- Ludovic CARTEAU

Suppléants :

- Sylvie HOFMAN
- Katia TAUZIEDE
- Cyrille FORMANTIN

Le procès-verbal des opérations électorales est établi et signé par les membres du bureau. Les résultats seront transmis à la Préfecture dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°4 : FOND DE CONCOURS 2026

(délib. 292026) Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Conformément aux dispositions en vigueur, le fonds de concours accordé par la Communauté de communes s'élève à **34 080,94 €**. Il est proposé de mobiliser cette participation financière pour contribuer au financement des travaux de la **Maison Dartier**. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette affectation.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°5 : COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Rapporteurs: Monsieur Pascal RIVEAU, maire ; Madame Patricia FONTANEAU, adjointe ;

Monsieur Ludovic CARTEAU, adjoint au maire ; Monsieur Mickaël VEYSSIERE, conseiller municipal ; Madame Sylvie HOFMAN, conseillère municipale ;

Monsieur Veyssière nous indique le changement de président au sein du Syndicat des Eaux.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'aucun changement de présidence n'est intervenu au sein du Syndicat d'Électrification.

Madame Fontaneau fait part des modifications apportées au règlement intérieur du cimetière, notamment l'ajout de nouvelles dispositions qui sont validées par le conseil municipal. Concernant les espaces verts, chaque conseiller qui le souhaite est invité à apporter une plante de style méditerranéen afin de créer un massif autour des oliviers. Concernant la table forestière restante, il est proposé de l'installer sur le site de la Belle Étoile afin de compléter l'aménagement de cet espace.

Monsieur Carteau fait part de l'avancement du Flash communal, dont la parution est prévue aux alentours du 25 juin.

Concernant la cabane du port de la Belle Étoile, il est proposé d'élaborer un règlement, voire un arrêté municipal, afin d'encadrer son utilisation. Ce règlement prévoirait notamment une limitation du nombre de personnes autorisées à l'occuper ainsi qu'une réservation réservée prioritairement aux habitants de la commune. Par ailleurs, il est proposé d'autoriser les associations communales à organiser une manifestation annuelle sur le site et à bénéficier de l'alimentation électrique, moyennant une participation forfaitaire de 200 € pour une durée de 24 heures. Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

Concernant la salle des Quatre Vents, il est proposé d'autoriser chaque élu à bénéficier, une fois par an, de la mise à disposition gratuite de la salle pour un usage personnel. Le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Madame Hofman nous explique l'organisation d'une marche « Octobre Rose » en semi-nocturne est envisagée en partenariat avec l'association « Mon Village en Fête » et le Conseil municipal. Deux parcours seraient proposés, de 5 km et de 10 km. Le montant de la participation serait fixé à 4 € par personne. Le

rendez-vous des participants est prévu à 17 h 30 pour un départ à 18 h. La manifestation se clôturerait par une auberge espagnole. Les modalités d'organisation du départ et de l'arrivée sont actuellement à l'étude.

AFFAIRE N°6 : COMMISSION CCID (commission communale des impôts directs)

Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Direction Départementale des Finances Publiques a procédé à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), à la suite du renouvellement du mandat municipal.

La liste des commissaires titulaires et suppléants retenus par l'administration fiscale a été communiquée à la commune.

Monsieur le Maire donne lecture de cette liste aux membres du Conseil municipal, qui en prennent acte. La composition de la Commission Communale des Impôts Directs est annexée au présent procès-verbal.

Commissaires titulaires :

- M. GOYEAU Fabien (hors conseil)
- M. BEDIS Joël
- MME FONTANEAU Patricia
- M. CARTEAU Ludovic
- MME FAUCHE Véronique
- M. VIELET Benoît

Commissaires suppléants :

- MME HOFMAN Sylvie
- M. FORMANTIN Cyrille
- MME SENEZE Judicaël
- M. VEYSSIERE Mickaël
- M. NAVARRO Pierre
- M. MARESCAUX Sébastien

AFFAIRE N°7 : DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS DE LA CCE

(délib. 302026) Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes.

Après échange et accord des membres du Conseil municipal, les délégués suivants sont désignés :

Commission des Finances :

- M. CARTEAU Ludovic en titulaire et M. FORMANTIN Cyrille en suppléant

Commission Voirie :

- M. BEDIS Joel en titulaire et M. VEYSSIERE Mickaël en suppléant

Commission Mutualisation :

- MME FONTANEAU Patricia en titulaire et MME TAUZIEDE Katia en suppléante

Commission Assainissement :

- M. CARTEAU Ludovic en titulaire et M. VEYSSIERE Mickaël en suppléant

Commission des impôts :

- M. RIVEAU Pascal en titulaire et MME FONTANEAU Patricia en suppléante

Les personnes désignées représenteront la commune au sein de ces commissions et rendront compte régulièrement des travaux et décisions examinés.

Le Conseil municipal approuve ces désignations à l'unanimité.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°8 : ABROGATION ARTICLE 2 DE LA DELIBERATION 282026 DU 14 04 2026

(délib. 312026) Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de régulariser la délibération 282026 relative à la nomination des membres titulaires et suppléants des commissions communales. Il convient d'abroger le point n°2 – relatif à la commission d'Appel d'Offres, sur demande de la préfecture. Point qui doit être fait à part des autres commissions communales.

Le Conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°9 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

(délib. 322026) *Rapporteur*: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger à la Commission Communale d'Appel d'Offres (CAO). Le Maire est président de droit, de ce fait, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants doivent être désignés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal nomme les représentants suivants :

Délégués titulaires :

- MME FAUCHE Véronique
- M. BEDIS Joël
- M. CARTEAU Ludovic

Délégué suppléant :

- M. FORMANTIN Cyrille
- M. VEYSSIERE Mickaël
- M. VIELET Benoît

Ces représentants auront pour mission de participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres de la commune dans le cadre de l'examen des marchés publics concernés.

Le Conseil municipal approuve cette désignation à l'unanimité.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°10 : SUBVENTION COMMUNALE VERSÉE A L' ADELFA

(délib. 342026) *Rapporteur*: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Association Départementale d'Entente de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA) a décidé de modifier le montant de la cotisation annuelle demandée aux collectivités adhérentes.

Le nouveau montant de la cotisation pour la commune s'élève à 200 €, contre 100 € les années précédentes.

Après présentation des missions assurées par l'association, notamment en matière de prévention et de lutte contre les risques liés aux aléas climatiques, le Conseil municipal prend connaissance de cette évolution tarifaire et décide de maintenir son adhésion à l'ADELFA.

Le Conseil municipal approuve le règlement de la cotisation correspondante et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires. Adopté à l'unanimité.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE N°11 : DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMISSION CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) :

(délib. 332026) *Rapporteur*: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner les représentants de la commune appelés à siéger au sein des différentes commissions de la Communauté de Communes.

Après échange et accord des membres du Conseil municipal, les délégués suivants sont désignés :

M. RIVEAU Pascal en titulaire et M. CARTEAU Ludovic en suppléant

Les personnes désignées représenteront la commune au sein de ces commissions et rendront compte régulièrement des travaux et décisions examinés.

Le Conseil municipal approuve ces désignations à l'unanimité.

VOTE : 14 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION
DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

- Madame Fontaneau informe la mise en place de Livi jusqu'à la fin de l'année gratuitement. C'est une plateforme de téléconsultation médicale qui permet de consulter des médecins généralistes et certains spécialistes en visioconférence depuis un smartphone ou un ordinateur. Disponibilité : consultations avec ou sans rendez-vous, 24h/24 et 7j/7 selon les praticiens disponibles.

- Monsieur Veyssière attire l'attention du Conseil municipal sur la nécessité de renforcer la signalisation à l'intersection de la route des Merlots et de la route de la Mothe-Taudiat. Il propose la mise en place d'un panneau rappelant la priorité à droite pour les usagers circulant en provenance de la route des vignes.

La séance est levée à 20h51